

## 25<sup>e</sup> Congrès de l'Association italienne des bibliothèques

Alassio, 5-10 mai 1975

Comme on le voit, les congrès de nos collègues italiens durent plus longtemps que les nôtres. Les journées sont pourtant bien remplies : c'est que les participants peuvent choisir entre douze groupes de travail divisés soit par type de bibliothèque : bibliothèques nationales (groupe de travail lui-même subdivisé en trois sections : bibliographie, statistiques, échanges), bibliothèques universitaires, bibliothèques de lecture publique (bibliothèques pour enfants, bibliothèques d'hôpitaux), bibliothèques spécialisées (bibliothèques des arts et des spectacles, bibliothèques administratives, centres de documentation) ; soit par centre d'intérêt bibliothéconomique, à savoir : catalogage ; catalogues collectifs ; rationalisation : reprographie, mécanisation, automatisation ; périodiques et publications en série ; fonds et documents anciens et précieux ; formation professionnelle ; constructions ; théorie et recherches.

On peut penser qu'il y a là de quoi largement s'occuper ; à Alassio pourtant on a aussi beaucoup parlé de la nécessité d'une loi-cadre qui devrait complètement réorganiser en Italie le fonctionnement du réseau des bibliothèques. Sur ce sujet se sont instaurées des discussions approfondies soutenues par de copieux rapports. Il est peut-être intéressant d'en dire quelques mots ici.

Il faut d'abord savoir que les projets présentés, tant au nom du conseil directeur de l'A.I.B. que par les différents groupes, sont la suite logique de travaux poursuivis

depuis plus de 4 ans et que tous les bibliothécaires italiens, membres de l'association ou non, en ont été avertis comme d'ailleurs les autorités politiques et l'opinion publique. On peut ensuite, comme l'a fait un des rapporteurs, s'interroger sur toutes les raisons qui ont fait, dans les vingt dernières années, évoluer les problèmes des bibliothèques. D'après notre collègue, il s'agit en premier lieu de facteurs subjectifs, c'est-à-dire de facteurs qui ont conduit à un mûrissement de la profession même de bibliothécaire : le renouveau de l'intérêt général pour la bibliothéconomie et la documentation, la diffusion plus grande d'œuvres professionnelles fondamentales (surtout d'origine anglo-saxonne) qui présentent des modèles de bibliothèques dont la conception culturelle et l'organisation tendent à être universellement acceptées, la plus grande possibilité de comparaisons critiques avec les méthodes et les expériences d'autres pays où un niveau plus élevé a été atteint en ce qui concerne les bibliothèques, la fixation de normes internationales. Il s'y est ajouté des facteurs d'ordre objectif : le développement très rapide du niveau scolaire et des universités et donc l'accroissement du niveau culturel de la population, l'exigence que la progression démocratique impose, d'une organisation propre à la diffusion de la culture et de l'information.

On peut encore remarquer comme l'ont fait nos confrères italiens que la nécessité pour ce faire d'une structure nationale globale a été affirmée par la Conférence intergouvernementale de l'Unesco sur la planification relative aux bibliothèques, aux archives et à la documentation (N.A.T.I.S.). Mais à Alassio on a de plus justement insisté sur une idée force : lorsqu'on parle d'une loi-cadre, il ne peut s'agir d'un quelconque replâtrage, d'une révision ou un réordonnement de l'existant, mais bien d'une création cohérente pour obtenir des services bibliothéconomiques modernes et efficaces.

Quoi qu'il en soit, on a tenu compte dans la rédaction des projets présentés, des législations étrangères existantes, des normes, règles et recommandations de la F.I.A.B., des documents N.A.T.I.S. fournis par l'Unesco et du décret de décembre 1970 qui régit désormais les bibliothèques universitaires françaises. A retenir encore : la définition d'une véritable décentralisation, l'énumération des instruments dont l'administration centrale doit cependant disposer pour pouvoir définir une politique et coordonner le développement des bibliothèques, la classification des établissements selon leur importance, leur genre, leur rôle, leur organisation en réseaux, l'énoncé de ce que devraient être le recrutement, la formation et la qualification des personnels.

Pour conclure, il me faut remercier l'A.I.B. de sa cordiale invitation et dire à nouveau combien l'accueil de nos collègues italiens est toujours chaleureux et sympathique. Ils travaillent beaucoup lors de leurs congrès mais savent cependant recevoir leurs hôtes étrangers avec une délicate courtoisie.

Alban Daumas.